

<https://47.snuipp.fr/Direction-d-ecole-non-au-statut>



Direction d'école : non au statut !

- Métier - Direction et fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2019

Dernière mise à jour : 11 janvier 2019

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le 12 novembre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé vouloir engager une transformation du statut des directrices et directeurs d'école début 2019 : "L'objectif est de rapprocher la fonction de celle de chef d'établissement du second degré et favoriser les liens entre enseignements du premier et du second degrés".

Au-delà de la question de ce nouveau statut, c'est la reorganisation structurelle de l'École et l'identité du 1er degré qui sont en jeu.

Face à l'alourdissement des tâches de direction et au manque de temps chronique pour accomplir l'ensemble des missions, le SNUipp-FSU écrit au ministre, aux parents d'élèves et aux élus.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Communiqué intersyndical - Direction d'école

Le SNUipp-FSU, avec le SNUDI-FO, CGT-Éduc'Action et SUD-Éducation a signé un appel commun (voir ci-joint) : *Ce nouveau statut entraînerait la mise en place d'un lien de subordination entre ces nouveaux personnels de direction et leurs collègues adjoint-es, pouvant conduire à des relations managériales au sein des équipes et une nouvelle organisation administrative de l'école, ce que nous refusons.*

Le SNUipp-FSU propose aux conseils d'école de s'emparer d'une motion pour demander un emploi qualifié et pérenne d'aide au fonctionnement dans toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Mais aussi reconnaissance, temps, formation, décharges et rémunérations.

Des tâches qui s'alourdissent, des responsabilités accrues et une aide administrative supprimée depuis 2017-2018, la direction d'école souffre.

Les missions nécessitent toujours plus de temps et d'engagement : mise en place des PPMS et des alertes attentat-intrusion, rythmes scolaires, gestion des nouveaux personnels, climat scolaire, suivi des équipes éducatives, CP dédoublés etc.

Pour que l'équipe enseignante et les différents partenaires de l'école remplissent ces missions au mieux, pour leur permettre d'être disponibles pour les élèves et leurs familles, le temps de décharge doit être significativement augmenté.

Au sein du conseil des maîtres, directeurs et directrices organisent, animent et régulent leur équipe mobilisée au service de la réussite de tous les élèves.

Emplois pérennes et qualifiés

Dans le cadre des discussions à venir avec le ministère, le SNUipp-FSU rappelle donc l'urgence de « doter toutes les écoles d'un emploi pérenne et qualifié d'aide au fonctionnement de l'école ».

Direction d'école : non au statut !

Il saisit le ministre de l'éducation nationale en ce sens. Le courrier ici. Cette lettre ouverte peut également être envoyée par les écoles à leur maire et leurs parlementaires.

Il sollicite également les parents d'élèves et les élus et propose une motion aux équipes pour qu'elles s'en emparent et la renvoient au SNUipp-FSU pour appuyer la demande auprès de l'institution.

Le but est d'obtenir rapidement cette aide essentielle au fonctionnement de l'école dans toutes les maternelles, élémentaires et primaires.

Cette aide administrative permettra à la direction de se consacrer pleinement aux élèves et à l'animation de l'école, de faire vivre les projets et la collégialité.

Il y a besoin aussi de véritables améliorations concernant le temps de décharges, la formation, les rémunérations et la reconnaissance.

Le SNUipp s'oppose à toute transformation du statut de directeur d'école pour en faire un « supérieur hiérarchique », c'est le sens du texte signé avec le SNUDI-FO, la CGT-UNSEN et SUD-éducation.

Le besoin de reconnaissance de la fonction doit passer par une amélioration des temps de décharge, des indemnités et de la formation. En aucun cas un regroupement d'écoles maternelles et élémentaires autour d'un collège avec tutelle du principal.